

### CALENDRIER DE LA CCM

- **21 mai 2021** : 1<sup>er</sup> tour mouvement de l'emploi – Congé de formation professionnelle – Listes d'aptitude exceptionnelles 2020 – Listes d'aptitude EPS 2020.
- **17 juin 2021 (prévisionnel)** : 2<sup>ème</sup> tour mouvement de l'emploi – Listes d'aptitude 1/9<sup>ème</sup> et EPS 2021 – Promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial – Promotions au grade d'ingénieur en chef et ingénieur général – Bonifications d'ancienneté.
- **8 juillet 2021 (prévisionnel)** : 3<sup>ème</sup> tour mouvement de l'emploi – Promotions à la hors classe – Listes d'aptitude exceptionnelles 2021.

Trop de dossiers ?  
Croquez la vie avec le Snec !



### CAT. 3 : PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLE

Un groupe de travail (GT) de la CCM s'est réuni le 10 mai pour finaliser la note de service sur les modalités de stage des enseignants promus par liste d'aptitude exceptionnelle.

- **Les enseignants admis deviennent stagiaires et doivent rédiger un rapport qui sera évalué par l'inspection.** Ce rapport doit témoigner du parcours professionnel, des acquis de l'expérience et présenter une analyse détaillée d'une réalisation pédagogique.

- Les enseignants dont le rapport n'aurait pas été jugé satisfaisant peuvent être autorisés à accomplir une 2<sup>nde</sup> période de stage l'année suivante ou être réintégré en cat. 3.

- **Pour la session 2020, les rapports seront à rendre au chef d'établissement début octobre.** Les résultats devraient être publiés avant le 31/12/2021 sur ChloroFil.

Lors du GT du 10 mai, tous les syndicats élus à la CCM notamment le Snec-CFTC, ont demandé la suppression de l'avis du chef d'établissement. Suite à notre grande insistance, le chef d'établissement formulera une appréciation critériée. **Seule l'inspection sera souveraine pour évaluer le rapport et valider le changement de catégorie.**

Pour toute question, contacter [stephane.prudet@snec-cftc.fr](mailto:stephane.prudet@snec-cftc.fr)

### DES ÉCHANGES RICHES ET CONSTRUCTIFS AVEC LA DGER !

**Le 30 avril 2021**, une délégation du Snec-CFTC a rencontré Mme Baduel, directrice générale de l'enseignement agricole nommée en janvier 2021, et des membres de la DGER.

**1/ Le Snec-CFTC a demandé que les OS du privé soient informées des communications faites aux chefs d'établissement et qui concernent les agents contractuels.**

*Réponse* : Les protocoles de communication, doivent être respectés. Les infos transitent par les SRFD puis les chefs d'établissement. Chaque acteur doit prendre ses responsabilités et informer en temps et en heure. **Il est possible de les transmettre aussi aux OS à condition qu'elles demeurent dans leur rôle.** En cas de problème, la DGER est à l'écoute.

**2/ Le Snec-CFTC est revenu sur la revalorisation indiciaire des catégories 3 et l'urgence d'envisager une voie pérenne pour changer de catégorie. Il a aussi posé la question du recrutement des étudiants en Master.**

*Réponse* : **La revalorisation de la grille des enseignants de catégorie 3 et ces sujets seront débattus au CCM du 21 mai** avec une réforme globale public-privé, en cohérence avec l'EN.

**3/ Le Snec-CFTC a demandé la prise en compte du temps passé par les enseignants en ECCF, orales en particulier. Il estime que les ECCF doivent être rémunérées ou qu'un volume horaire doit être affecté dans le temps de service.**

*Réponse* : Les ECCF font partie de nos missions même si du temps additionnel est nécessaire pour faire passer des épreuves. C'est un sujet qui pourrait de nouveau être examiné étant donné que l'EN les indemnise.

**4/ Le Snec-CFTC a défendu la prime informatique pour les enseignants documentalistes.**

*Réponse* : **La DGER y est favorable. Le sujet est toujours à l'arbitrage.**

Les autres questions sur la sortie de la note de cadrage pour les classes mixtes, la reconduction de l'aide financière aux établissements en difficultés, la prise en charge des AVS par le ministère, la mise en place de la rupture conventionnelle, la confirmation du nombre de réductions de postes pour l'année prochaine (-110 de prévus pour l'enseignement agricole !) sont restées en suspens mais font bien partie des dossiers en cours.

**Le Snec-CFTC continuera d'agir auprès des instances pour que l'investissement des enseignants soit reconnu !**